

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN, Philippe ANDRIEUX,
Philippe BRANDY, Bruno RENON.

Excusé : M. Patrick BOURABIER

Le PV n° 03 de la réunion de la commission SENIORS en date du 05/09/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **2 jours francs (pour les 4 dernières journées de championnat)** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Art.30 – paragraphe 3 des R.G. de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors D2 – (amende 40 Euros)

Poule B : AMS MERPINS (2) du 07/09/2019 (**1^{er} forfait**)

- Séniors D4 – (amende 40 Euros)

Poule D : ASPTT DIRAC (2) du 08/09/2019 (**1^{er} forfait**)

Poule D : AS CHAZELLES/BUNZAC (2) du 08/09/2019 (**1^{er} forfait**)

- Séniors D5 – (amende 30 Euros)

Poule C : ENT S NERCILLAC/NERSILLAC (2) du 07/09/2019 (1^{er} forfait)

Poule D : FC TARDOIRE (4) du 08/09/2019 (1^{er} forfait)

Poule D : FCC ISLE D'ESPAGNAC (3) du 08/09/2019 (1^{er} forfait)

Poule E : ENT JAVREZAC / JARNOUZEAU (3) du 08/09/2019 (1^{er} forfait)

Poule E : JS SIREUIL (3) du 07/09/2019 (1^{er} forfait)

Poule E : ENT ST SEVERIN/PALLUAUD (3) du 07/09/2019 (1^{er} forfait)

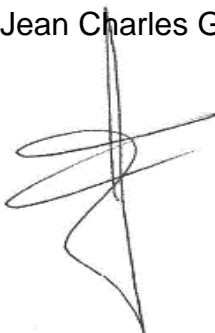
2° - INFORMATION DIVERSES

- ES PRANSAC, Monsieur Bernard TERRADE, du 08/09/2019, pris note,
- AS CHAZELLES, Monsieur Jacques MASSON, du 08/09/2019, pris note,
- ES NERCILLAC/REPARSAC, du 08/09/2019, pris note,
- ENT ST SEVERIN/PALLUAUD, Monsieur Gilles HELAND, du 07/09/2019, pris note,
- ENT JAVREZAC/JARNOUZEAU, du 08/09/2019, pris note,
- FC TARDOIRE, Monsieur Hervé DAMPERAT, du 07/09/2019, pris note,
- AS MERPINS, Monsieur François SAUTON, du 06/09/2019, pris note,
- JARNAC SPORT, Monsieur Philippe GRELIER, du 06/09/2019, pris note,
- LA GENTE, Monsieur Sébastien PALMIER, du 06/09/2019, pris note,
- JS SIREUIL, Monsieur Guy BURBAUD, du 06/09/2019, pris note,
- ASPPT DIRAC, Madame Annabelle TRICHARD, du 06/09/2019, pris note,
- ALLIANCE 3B, Monsieur Stéphane CHENUDIERAS, du 05/09/2019, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 19 Septembre 2019 à 16h30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H35

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

